

Affaire 05-030225

Avances de subvention pour l'année 2025 – demande de l'association Rando 2P

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 28 janvier 2025 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **18**

Absents : 08

Procurations : 03

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE



LE MAIRE,
Johnny PAYET

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 FÉVRIER
2025**

L'an deux mille vingt-cinq le **TROIS FÉVRIER** à **DIX-HUIT HEURE DIX MINUTES** le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Sabrina HOARAU conseillère municipale à Sabine IGOUFE – Emilie NALEM conseillère municipale à Marie-Lourdes VELIA – Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Héliette THIBURCE

Publicité faite le 07/02/2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250203-DCM05-020325-DE
Date de télétransmission : 06/02/2025
Date de réception préfecture : 06/02/2025

Affaire 05-030225

Avances de subvention pour l'année 2025 – demande de l'association Rando 2P

Le Maire rappelle que le montant définitif des subventions attribuées aux associations pour l'année 2025 sera déterminé au moment du vote du budget primitif pour l'année 2025. Dans l'attente, il est nécessaire de pouvoir permettre à ces structures associatives de fonctionner normalement au cours du premier trimestre. Aussi, le conseil municipal du 12 décembre 2024 a délibéré pour autoriser le versement d'une avance à certaines associations qui en avaient fait la demande.

Pour l'association Rando 2P, la demande est arrivée seulement le 17 décembre 2024, empêchant son intégration à la liste des associations bénéficiaires d'une avance (cf. courrier en annexe).

Afin de pouvoir répondre à la sollicitation de l'association, le maire propose d'attribuer à titre d'avance à l'association Rando 2P un montant de 7 500 euros.

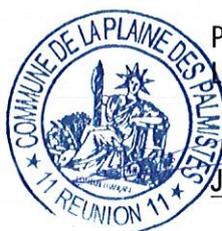
Cette dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 65748

Il est rappelé que cette avance versée sera retranchée du montant de la subvention définitive à verser à l'association.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés et Joan DORO ne prenant pas part au vote,

- **INVITE** ses membres ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **APPROUVE** le montant de l'avance qui sera versée à l'association Rando 2P,
- **APPROUVE** l'imputation de cette dépense au chapitre 65,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,


Johnny PAYET



Association Plaisir Rando 2P

7, rue Ovide BOYER – 97431 La Plaine des Palmistes

Tél : 0692 60 49 64 – 0692 08 34 20

e-mail : plaisir.rando2p@orange.fr

COURRIER ARRIVÉ LE :

17 DEC. 2024

COMMUNE DE LA PLAINE DES
PALMISTES - SERVICE COURRIER

Le Président du Plaisir Rando 2P

A

Mr le Maire de la Plaine des Palmistes

Rue de la république

97431 Plaine des Palmistes

A la Plaine des Palmistes, le 04 décembre 2024

Nos réf : FM/PA/12-2024

Objet : demande d'avance sur subvention 2025

Monsieur le Maire,

L'association « Plaisirs Rando 2 Immatriculé sous le numéro Siret 791 287 519 00023 et le code APE : 9319Z. Souhaiterait comme l'année dernière formulé une demande d'acompte sur les subventions de l'année 2025 de 15000 Euros (quinze mille euros) afin d'avoir la trésorerie nécessaire pour les premiers mois de l'année.

Celle-ci, nous permettra de sécuriser la mise en place de nos actions de randonnée et d'insertion.

L'ensemble du conseil d'administration de l'association, vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande et reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires si nécessaire.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expressions de nos considérations distinguées

PLAISIRS RANDO 2 P
Le Président
07 Rue Ovide BOYER
97431 PLAINE DES PALMISTES
Tél : 0262 21 55 59
Siret : 791 287 519 00023 - APE : 9319 Z
Freddy MARIANNE